

Demande déposée le 19/11/2024

N° DP 57 746 24S0029

Par :	SCI JAMANN
Représenté par :	Monsieur JAMANN Alberto
Demeurant à :	5 rue Bellevue 57430 WILLERWALD
Pour :	mise en place de 8 fenêtres de toit et isolation extérieure de 14 cm
Sur un terrain sis à :	1 rue de Herbitzheim 57430 WILLERWALD
Références cadastrales :	15 0419, 15 0422

Surface de plancher : 0 m²

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 avril 2009, modifié le 29 octobre 2013, mis en révision le 13 juin 2016,
Et notamment le règlement de la zone UA,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/DDT/OBS-01 du 27 Février 2014 relatif à la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières du réseau départemental et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit aux abords de ces infrastructures sur le territoire du Département de Moselle,

Vu les articles L 152-5 et R 152-5 à R152-9 du Code de l'urbanisme,

Vu la demande de dérogation aux règles du plan local d'urbanisme relatives à l'emprise au sol, à la hauteur, à l'implantation et à l'aspect extérieur en date du 15 novembre 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'accorder une dérogation pour la mise en place d'une isolation extérieure,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés.

WILLERWALD, le 21 novembre 2024.

Le Maire,
Henri HAXAIRE

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 20 novembre 2024.

La présente décision est affichée en mairie à compter du 22 novembre 2024 et publiée sur le site internet communal à compter du 22 novembre 2024.

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le 22 novembre 2024.